

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 V. 154 Vœu relatif à la lutte contre la précarité menstruelle.

Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu relatif aux protections périodiques féminines déposé par Nicolas Bonnet Oulaldj, Hervé Bégué, et les élu.e.s du Groupe communiste-front de gauche et par Carine Petit et les élu.e.s du Groupe Génération.s ;

Considérant le vœu pour lutter contre la précarité menstruelle au collège déposé par Sandrine Mées, David Belliard, Joëlle Morel, Fatoumata Koné et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP) ;

Considérant le sondage réalisé en février 2019 par les Glorieuses, qui révèle que 88% des sondées se sont déjà retrouvées en pénurie de protection périodiques à l'école et que 67,5% ne sont pas suffisamment à l'aise avec le personnel encadrant et éducatif pour demander de l'aide en cas d'oubli ou de pénurie de protection ;

Considérant que selon ce même sondage 97% des 12-19 ans trouvent que les protections périodiques sont trop chères ;

Considérant que les protections hygiéniques coûtent en moyenne 10 euros par personne par mois ;

Considérant que les protections hygiéniques ne sont, aujourd'hui, pas remboursées par la sécurité sociale et qu'elles représentent un coût conséquent, plus particulièrement pour les personnes en situation de précarité ;

Considérant que les règles peuvent être sources de préjugés, continuent de faire trop souvent l'objet de tabous ainsi que l'a notamment dénoncé l'association Osez le féminisme ! et que de nombreuses femmes et adolescentes ont été affectées par la pénurie de protections à l'école ou à l'université ;

Considérant l'étude de l'IFOP de mars 2019 qui révèle que l'hygiène corporelle est un poste de dépenses fortement impacté par la précarité, surtout chez les femmes, qui seraient 1,7 million en France à ne pas pouvoir changer suffisamment souvent de protections hygiéniques ;

Considérant le manque de transparence et d'informations sur ce que contiennent la plupart des protections hygiéniques ;

Considérant l'étude menée par 60 millions de Consommateurs publiée en mars 2019, qui révèle la présence de produits toxiques (glyphosates, phtalates, perturbateurs endocriniens) dans plusieurs marques de protections hygiéniques, y compris dans certaines revendiquant le label « bio » ;

Considérant l'évaluation des risques sanitaires relative à la sécurité des protections intimes réalisée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) en juin 2018, qui relève la présence dans certaines protections hygiéniques de substances présentant des effets « cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques » ;

Considérant l'absence de réglementation contraignante en la matière, qui fait que nombre de fabricants en France continuent à ne pas indiquer la composition des protections sur les emballages. Considérant l'adoption au Conseil de Paris de septembre 2017 du vœu relatif à la mise à disposition gratuite de protections hygiéniques dans les collèges ;

Considérant l'initiative de la mairie du 10^e arrondissement, qui va permettre aux collégiennes de l'arrondissement de bénéficier de protections hygiéniques biologiques dans les établissements ;

Considérant le travail déjà mené par la Ville de Paris en partenariat avec des associations (Règles élémentaires, ADSF) pour intervenir auprès des femmes en situation de rue et femmes prises en charge dans les dispositifs de lutte contre l'exclusion et les collectes réalisées par plusieurs mairies d'arrondissements ;

Considérant la distribution de 10 000 kits d'hygiène depuis 2016 par la Ville de Paris dans le cadre du budget participatif, dont une part dédiée aux femmes comprenant des protections hygiéniques ;

Considérant qu'une femme utilise plus de 5 700 protections hygiéniques au cours de sa vie, si l'on se base sur une fréquence de 3 protections jetables par jour durant 4 jours chaque mois pendant 40 ans ; cela impliquant outre une charge économique forte, une production considérable de déchets non-recyclables, à laquelle s'ajoute celle des produits plastiques associés (applicateurs, emballages individuels) ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que l'initiative du 10^{ème} arrondissement soit l'occasion d'engager un travail partenarial avec le Rectorat, la Chancellerie des Universités et le CROUS de Paris et notamment les services de santé scolaire des établissements pour qu'elle s'inscrive dans le cadre d'un meilleur parcours de santé des jeunes ;
- Qu'une évaluation de cette expérimentation soit réalisée pour permettre d'étendre le dispositif sur tout Paris au plus près des besoins des collégiennes en y intégrant la possibilité d'obtenir des protections périodiques réutilisables (culottes lavables ou coupes menstruelles) ;
- Qu'un bilan des opérations organisées par les associations et la Ville de Paris dans les dispositifs de lutte contre l'exclusion soient réalisés dans la perspective d'étendre les dispositifs à d'autres publics, étudiantes et femmes précaires ;
- Que l'accès à ces distributeurs automatiques soit complété par des ateliers de sensibilisation autour des menstruations et un accès facilité aux consultations des

infirmières scolaires, des professionnels des centres de planification et d'éducation familiale et autres lieux de soins gynécologiques ;

- Que la promotion de la santé sexuelle des jeunes qui est un véritable enjeu de santé publique dont les services de santé de la Ville se sont emparés, fasse l'objet d'une communication plus importante et notamment sur les règles et l'endométriose ;
- Que la Ville de Paris interpelle le gouvernement pour qu'une réglementation véritablement contraignante soit adoptée, obligeant les fabricants des protections hygiéniques à indiquer la composition de celles-ci et notamment la présence des composants toxiques et perturbateurs endocriniens ;
- Que le gouvernement soit également interpellé pour réduire la TVA sur les protections périodiques, et notamment pour la descendre à 0% sur les protections périodiques bio et réutilisables.